

GT-CDEN du 11 décembre 2014 : Rythmes scolaires

Le SNUipp et la FSU imposent la parole des enseignants !

Rappel : le SNUipp-FSU a voté contre les décrets de Vincent Peillon et de Benoît Hamon sur la réforme des rythmes scolaires, aussi bien au CTM (comité technique ministériel) qu'au CSE (conseil supérieur de l'éducation).

Nous sommes déterminés à intervenir dans toutes les instances où il sera question des rythmes scolaires pour imposer la parole des enseignants : pas question de laisser la direction académique et les représentants des collectivités délivrer un discours de satisfaction coupé des réalités des écoles.

Principales interventions du SNUipp-FSU 93 au GT-CDEN du 11/12/2014 :

1) Comités locaux :

Contrairement à ce que dit la direction académique, **de nombreuses villes n'ont pas de comité de suivi local**. A titre d'exemple, nous citons Pantin, Noisy-le-Grand, Villepinte, Epinay, Saint-Denis, Saint-Ouen, Drancy, Bobigny...

Ces comités doivent associer les représentants des parents d'élèves et des enseignants : représentants des conseils d'école et organisations syndicales représentatives dans la ville qui en font la demande. Nous rappelons que pour l'utilisation des locaux scolaires, les conseils d'école doivent être consultés. Les conséquences sur les salles de classe par exemple sont très lourdes.

2) Conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants :

Les enseignants de Seine Saint-Denis souffrent de trajets particulièrement longs, avec des conséquences importantes en termes de fatigue et de stress. A cette dimension commune à de nombreux collègues d'Ile-de-France, s'ajoutent des conditions d'enseignement difficiles et dégradées dans notre département.

La disparition de la coupure du mercredi, les trajets supplémentaires, représentent, dans ces conditions, une dégradation majeure des conditions de travail et de vie des enseignants du 1^{er} degré.

Le SNUipp-FSU 93 demande la tenue d'un CHSCT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail) exclusivement consacré aux répercussions de la réforme des rythmes scolaires sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants du 1^{er} degré en Seine-Saint-Denis.

3) Quels effets sur les temps de classe ?

- La direction académique a évoqué la notion de « complémentarité » des différents temps des enfants : **le SNUipp-FSU 93 refuse que cette « complémentarité » se traduise par l'abandon progressif de certaines missions de l'école**. En effet, du fait du



Tous ensemble nous sommes
créateurs de droits

raccourcissement des après-midis, de nombreux collègues nous alertent sur la difficulté à organiser les apprentissages d'art visuel et de musique, et d'éducation physique et sportive. Un suivi précis de cette question est indispensable.

- Les après-midis plus courtes ont pour conséquences, dans de nombreuses écoles, **la fin des sorties scolaires l'après-midi** : ces sorties étaient pourtant des points d'appui nécessaires à une programmation d'apprentissages construits dans une dynamique de projet. Là aussi, un véritable état des lieux va s'imposer.
- Dans les villes où la classe se termine plus tôt qu'avant la réforme, les collègues nous alertent également sur **les conséquences négatives pour les relations aux familles**. Nous demandons également un suivi de cette question.
- La réforme des rythmes scolaires aboutit en réalité à une augmentation du temps de vie en collectivité des enfants. Nous demandons une étude des **conséquences en terme d'absentéisme en maternelle sur l'ensemble de la semaine scolaire**.
- Le SNEP-FSU, syndicat des professeurs d'EPS du second degré, dénonce les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur l'accès aux installations sportives, dans tout le département, pour les élèves des collèges. Le SNEP-FSU demande que soient communiqués au comité de suivi départemental les chiffres précis de la baisse de l'enseignement obligatoire de l'EPS au collège : **un bilan chiffré des heures d'enseignement obligatoire perdues doit être établi et rendu public**.

4) Concertation des enseignants :

Pour le SNUipp-FSU, l'identité professionnelle du 1^{er} degré repose pour beaucoup sur l'élaboration collective des enseignants, la réflexion pédagogique collective étant rendue possible par le temps de concertation institutionnalisé.

La réforme « Darcos » du temps scolaire, en 2008, a complexifié l'organisation du temps de concertation en l'annualisant et en le déconnectant des emplois du temps réguliers des écoles. Pour mémoire, jusqu'en 2008, les élèves n'avaient pas classe un samedi (ou un mercredi) matin sur 3 : cette matinée toutes les 3 semaines était un temps de travail collectif des enseignants entre eux.

La réforme actuelle des rythmes scolaires ne permet pas de restaurer l'organisation de ce temps de travail très important : la concurrence de différents temps rend même son organisation encore plus complexe.

Le SNUipp-FSU exige que le temps de concertation soit à nouveau inscrit dans l'emploi du temps régulier des écoles : un mercredi ou un samedi matin sur trois doit pouvoir être libéré pour la concertation des enseignants.



Tous ensemble nous sommes
créateurs de droits

5) Remarques sur le TAP :

Les « temps d'activités périscolaires » sont censés constituer un enrichissement pour les enfants ; pour le moment, les remontées des collègues vont plutôt dans le sens de cette remarque d'un élu du département, qui évoquait une « grande garderie départementale »...

Deux remarques que les collègues nous ont formulées :

- **Le temps total de vie en collectivité des enfants augmente**, ce qui n'est pas positif pour le moment au vu de l'organisation et des contenus de ces temps collectifs hors temps d'école. Exemple de Saint-Denis, avec 60% d'augmentation de fréquentation le mercredi après-midi, et 30% à 50% d'augmentation en soirée particulièrement sur les sites sans centre de loisirs.
- Les TAP pris en charge par des animateurs sans qualification et qui plus est dans les salles de classe donnent parfois lieu à du (mauvais) « temps d'école » supplémentaire. Exemple avec des photocopies d'activités d'écriture en maternelle pendant les TAP transmises par des collègues...

6) Exigence du respect du calendrier de l'Education nationale :

Certaines villes ont manifesté leur intention de modifier les horaires scolaires d'ici la prochaine rentrée. **Le SNUipp-FSU exige que le calendrier de l'Education nationale s'impose aux élus locaux : aucun changement ne doit être décidé après le mouvement départemental des enseignants !** Le DASEN s'est engagé à communiquer cette nécessité aux maires du département. A suivre de très près !

Le SNUipp-FSU 93 continuera de relayer dans toutes les instances la parole des enseignants. Rapprochez-vous des représentants syndicaux du SNUipp-FSU de votre ville : tous les éléments portés par les professionnels que nous sommes doivent être entendus, au niveau local comme aux niveaux départemental et national ! Continuez de nous transmettre tous les éléments permettant une critique claire et objective de cette réforme.



Tous ensemble nous sommes
créateurs de droits